

neutres, ne sera point suffisamment appuyé : les principes vagues ou arbitraires se démentiront dans l'application : on ne saisira point ce milieu juste qui seul ici, comme par tout ailleurs, doit donner le point précis de la vérité.

Ces réflexions n'ont point échappé à Mr. Hubner. Abandonné à lui-même dans une carrière que les Grotius & les Pufendorff n'avoient point parcourüe, il a sù se tracer une route sûre à travers les préjugés & les ténèbres. Guidé par une raison sévère, il a remonté jusqu'aux Droits réclamés de part & d'autre, c'est à dire jusqu'aux Droits primitifs de la Guerre & de la Neutralité. Ces Droits éclaircis, fixés, combinés, ont fait la base commune de ses décisions; & il a eu le plaisir de voir que les vérités de détail naissoient en foule du principe qu'il avoit eu l'attention de consulter. Donnons maintenant une idée abrégée de l'Ouvrage: Estimable pour le fond, il fait honneur au caractère & à l'esprit de son Auteur. Ajoûtons même qu'il est écrit avec une sagesse & une pureté de style qu'on releveroit comme un mérite dans Mr. Hubner, si son Histoire du Droit Naturel ne nous avoit appris que le génie de notre Langue ne lui est point étranger.

La Guerre, cet état de crise pour tout Corps politique dont il ébranle plus ou moins la constitution, n'est jamais un fléau universel. Tandis que des Peuples rivaux cherchent à se vaincre, & ne réussissent que trop à s'épuiser, leurs voisins tranquilles sont simples spectateurs des combats. Loin de partager le différend, ils offrent quelquefois leur médiation pour le terminer. Jaloux de conserver les avantages de la paix, ils se renferment dans les bornes d'une